



ZONE DE DISTRIBUTION : VILLAGE DE PIERRERUE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	Les résultats d'analyses ont mis en évidence une non conformité ponctuelle à la limite de qualité pour le CHLORIDAZONE DESPHÉNYL (métabolite pertinent de pesticide). La valeur sanitaire fixée à 11 microgramme/L n'a pas été dépassée. A signaler également le dépassement de la valeur indicative pour le CHLOROTHALONIL R471811 (classé métabolite non pertinent de pesticide en avril 2024). La présence de ces molécules n'engendre pas de risque sanitaire.	B	A : Eau de bonne qualité
	L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.		B : Eau de qualité convenable
	Les procédures administratives réglementaires de protection des captages doivent être engagées et conduites à terme afin de préserver la qualité de l'eau des ressources.		C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PUIITS DU LAUZON, SOURCE DU FONTANIL (ST PIERRE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 354 personnes sur 1 commune (PIERRERUE). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE PIERRERUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	CLASSE	DESCRIPTION
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
		Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 14,9 mg/L Valeur maxi : 23 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire
		Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. La limite de qualité est fixée à 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L par substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 67 % Nombre de substances recherchées : 175 Valeur maxi : 0,112 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas d'exigence de qualité. Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 43,6 °f Valeur maxi : 51,7 °f
CHLOROTHALONIL R471811	
	Métabolite de pesticide classé non pertinent. Valeur indicative : 0,9 microgramme/L. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 1,12 microgramme/L Valeur maxi : 1,12 microgramme/L

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

Édité le 12/04/2025

UDI 004000704

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres/familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Leur calcul répond à des critères nationaux. Les résultats du contrôle des paramètres liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.